



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

GROUPE DE TRAVAIL ACP-RUP ESPACE ATLANTIQUE EURO-AFRICAIN

DÉCLARATION CONJOINTE

Réunis le 27 mars dans le cadre de la XIXème Séance de l'Assemblée Paritaire Parlementaire ACP-UE organisée à Ténérife (Îles Canaries, Espagne) du 27 mars au 1er avril 2010, le co-président européen de l'Union Européenne de l'Assemblée Paritaire, la Co-présidente de la Commission de Développement Économique, des Affaires Financières et Commerciales de l'Assemblée Paritaire Parlementaire ACP-UE, les députés à l'Assemblée Paritaire Parlementaire ACP-UE du Angola, Bénin, du Cap-Vert, du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée Équatoriale, de la Mauritanie, du Sénégal, du Togo, les eurodéputés des Régions Ultrapériphériques (RUP) des Açores, de Madère, représentés par les Canaries, les Eurodéputés de la Réunion et de la Nouvelle Calédonie et le Représentant Permanent de l'Union Africaine auprès de l'Union Européenne et le soutien du Secrétaire Général du Groupe des États ACP et le Représentant Résident de la CEDEAO auprès de l'UE dans leur volonté de mettre en place un Groupe de Travail ACP-RUP, formé par des Députés ACP atlantiques et par des euro-parlementaires des Régions Ultrapériphériques pour contribuer à la dynamisation de l'interlocution relative à la coopération ACP-RUP, déclarent ce qui suit :

- Vu la Section Troisième du Chapitre II du titre I de la Partie 3 de l'Accord de Cotonou, notamment son article 28, relatif à la coopération et à l'intégration régionales entre des pays ACP et entre ces derniers et les Régions Ultrapériphériques (RUP),
- Vu l'article 349 du Traité de Lisbonne relatif aux RUP, caractérisées par leur éloignement, insularité, superficie réduite, relief et climat adverses et dépendance économique d'un nombre réduit de produits, des facteurs dont la persistance et la combinaison entravent considérablement leur développement,
- Vu la Communication de la Commission Européenne "Renforcer les relations avec les régions ultrapériphériques"¹ et la Communication "Renforcer les relations avec les régions ultrapériphériques: bilan et perspectives"² tout comme les rapports du Comité des Régions et du Comité Économique et Social de l'UE qui proposent de favoriser l'insertion des RUP dans leurs environnements géographiques respectifs,

¹ COM (2004) 343 final,

² COM (2004) 543 final



- Vu la Résolution du Parlement Européen relative à l'association renforcée pour les Régions Ultrapériphériques de l'UE³,
- Vu l'alinéa 31 des Conclusions de la stratégie de l'UE pour l'Afrique de 2005 qui met l'accent sur la nécessité de promouvoir l'association des RUP dans le processus d'intégration régionale en Afrique,
- Vu la stratégie conjointe Union Européenne – Afrique, adoptée à Lisbonne le 9 décembre 2007,
- Vu l'article 18, alinéa 3, de l'Instrument de Coopération au Développement⁴, qui établit que la Commission Européenne peut prévoir une attribution financière spécifique dans le but de renforcer la coopération entre les RUP et les pays tiers voisins,
- Vu la Communication "Stratégie pour les régions ultrapériphériques: bilan et perspectives⁵ et le document de travail annexé qui fait un bilan depuis la mise en marche de la stratégie en faveur des RUP⁶,
- Vu les Conclusions du Conseil Européen du 8 et 9 mars 2007 et la Communication de la Commission Européenne concernant la stratégie politique annuelle de 2008⁷,
- Vu la Communication de la Commission Européenne "Les régions ultrapériphériques: un atout pour l'Europe⁸, qui réaffirme la stratégie d'insertion régionale des RUP dans leurs environnements géographiques respectifs comme l'une de ses priorités,
- Vu les contributions conjointes des 7 Régions Ultrapériphériques concernant le futur de la Politique de Cohésion, "Régions en croissance; l'Europe en Croissance" dans laquelle "sont proposées des mesures concrètes basées sur les trois axes

³ A60246 /2005 JO C 227 E

⁴ Règlement CE n° 1905/06 du 18.12.06

⁵ COM (2007) 507 final

⁶ SEC (2007)

⁷ COM (2007) 65 final

⁸ COM (2008) 642

fondamentaux de la stratégie communautaire en faveur des RUP (accessibilité, compétitivité et insertion régionale), mettant notamment l'accent sur l'évaluation des atouts et des potentialités de ces régions"; la contribution conjointe concernant la réforme budgétaire de l'UE dans laquelle est demandée "la mise en place d'une Politique Européenne de Voisinage élargie dans laquelle toutes les RUP seront éligibles, ou la coordination nécessaire entre le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fond Européen de Développement (FED) dans le contexte du Plan d'Action de Grand Voisinage pour les RUP"; la contribution conjointe des RUP au Livre Vert concernant la Cohésion Territoriale,

- Et vu la Communication de la Commission Européenne "Connecter l'Afrique et l'Europe: vers un renforcement de la coopération en matière de transport"⁹, qui prévoit que cette dernière améliore les récentes communications de la Commission Européenne concernant les RUP dans lesquelles l'accent est mis sur la nécessité de renforcer les connexions maritimes entre ces régions et les pays tiers voisins,
- Soutient et adhère pleinement aux Conclusions du "1er Forum de Connectivité et Transports: insertion régionale et connectivité des RUP avec des pays tiers voisins" organisé le 23 janvier 2009 à l'île de Lanzarote, Îles Canaries, Espagne, qui avait compté sur la participation des autorités nationales, régionales et locales ainsi que sur la participation de représentants socio-économiques des Açores, de Madère (Portugal), des Canaries (Espagne), des Départements français d'Outre-mer, DOM (France), du Bénin, du Cap-Vert, du Sénégal, du Togo, du Maroc, de la Mauritanie tout comme des membres de la Section Régionale Canaries-Afrique (CARC) de l'ICHCA (International Cargo Handling Coordination Association), des représentants des Autorités Portuaires du Bénin, du Cap-Vert, du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée Bissau, du Ghana, du Sénégal, du Togo, du Maroc et de la Mauritanie et des représentants de l'Association pour la Gestion des Ports d'Afrique Occidentale et Centrale et des représentants de la Commission Européenne,
- Soutient et adhère pleinement aux Conclusions de la 1ère Réunion Économique – Espace Atlantique Euro-africain, une initiative du Gouvernement des Canaries, organisée à Casa África, un organisme rattaché au Ministère des Affaires Étrangères espagnol le 2 octobre 2009 à Las Palmas de Gran Canaria et qui a compté sur la participation des Ministres de l'Économie du Cap-Vert et de la Guinée Équatoriale et des Ministres de l'Économie et des Finances du Sénégal et de la Mauritanie, représentés par le Secrétaire Général du Ministère et par le Directeur des Finances et de l'Évaluation de leurs ministères respectifs, le Vice-président et Ministre Régional de l'Économie et des Finances du Gouvernement des Canaries, des euro-parlementaires RUP, des représentants des Gouvernements Régionaux des Açores et de Madère (Portugal), de la CEDEAO et de la Commission Européenne à travers le

⁹ COM (2009) 301 final du 24.06.2009

Bureau des RUP dont le siège se trouve aux Canaries,

- Soutient et adhère pleinement au Mémorandum adopté par les Présidents des Régions Ultrapériphériques et la Déclaration Finale de la XVème Conférence des Présidents RUP, organisée à Las Palmas de Gran Canaria le 14 et le 15 octobre 2009 et qui a compté sur la participation des Présidents des sept régions ultrapériphériques des Canaries (Espagne), des Açores et de Madère (Portugal) et les départements français d’Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Réunion et Martinique), du Commissaire chargé de la Politique Régionale, des représentants des gouvernements nationaux de France, d’Espagne et du Portugal et sur la participation d’une représentation du Parlement Européen, à l’occasion de laquelle l’accent est mis sur l’importance d’impulser et de développer l’insertion régionale des RUP dans leurs environnements géographiques respectifs et,
 - A. Considérant que la nouvelle association politique ACP-UE, visée dans l’Accord de Cotonou, prône, entre autres, le renforcement de la dimension politique des relations entre les États ACP et l’UE, considérant que les Régions Ultrapériphériques sont les territoires communautaires les plus proches d’un grand nombre de pays ACP et qu’à travers une coopération renforcée entre les Régions Ultrapériphériques de l’UE situées près de la côte africaine et les pays ACP atlantiques une synergie peut être créée en vue d’apporter une grande valeur ajoutée à l’efficacité de la coopération ainsi que pour mettre en valeur les potentialités de cet espace géographique,
 - B. Considérant que dans la promotion des méthodes de participation, l’ouverture à la société civile, au secteur privé et aux autres agents non étatiques, la coopération décentralisée entre les RUP proches de l’Afrique Occidentale et les pays tiers voisins proches, ou ces autres pays avec qui les RUP de cet espace géographique entretiennent des liens historiques, peut être un instrument dynamiseur pour atteindre ces objectifs consistant à disposer d’un cadre et d’un instrument financier adéquat pour la coopération,
 - C. Considérant que dans les stratégies de développement et dans la concentration de l’objectif consistant à lutter contre la pauvreté et dans la création d’un nouveau cadre de coopération économique et commercial, les Régions Ultrapériphériques de l’UE proches de la côte occidentale africaine peuvent contribuer considérablement à la réalisation de ces objectifs dans l’espace géographique dans lequel elles se trouvent.
 - D. Considérant que l’intégration et la coopération régionales ont pour but de faciliter la croissance dans tous les secteurs par le biais de projets et d’initiatives de coopération interrégionale et entre des pays ACP, y compris ceux qui font référence aux pays en développement qui ne sont pas des pays ACP,
 - E. Considérant que l’intégration et la coopération régionale prétendent, entre autres

objectifs, accélérer la diversification des économies des États ACP, favoriser et relancer la croissance du commerce entre les pays ACP et dans ces derniers, et avec les pays tiers pouvant même en bénéficier les pays les moins avancés (PMA) des États ACP et considérant que les Régions Ultrapériphériques peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs vu que cela signifierait un rapprochement de l'Europe à ces pays,

- F. Considérant que les régions ultrapériphériques peuvent contribuer considérablement à la réalisation des Objectifs du Millénaire concernant les pays de l'espace géographique dans lequel elles se trouvent et avec qui elles entretiennent des relations de coopération,
- G. Considérant que la Commission Européenne est consciente de l'importance et du potentiel de l'insertion régionale des RUP et des pays tiers voisins dans leurs environnements géographiques respectifs et de l'Union européenne dans son ensemble,
- H. Considérant qu'en dépit du fait que des modifications doivent être faites concernant certaines politiques communautaires appliquées aux RUP, ces dernières ont été principalement développées en prenant en compte les relations des RUP avec les États Membres dont elles dépendent et vis-à-vis de l'Europe continentale mais pas dans la même mesure et intensité concernant les relations des RUP avec leurs pays tiers voisins,
- I. Considérant que les relations ACP-RUP sont en plein processus d'évolution et qu'il convient de prendre conscience de la nouvelle réalité de ces frontières extérieures communautaires que forment l'Espagne (Canaries) et le Portugal (Açores et Madère) pour que la Commission Européenne, en collaboration avec les États Membres ayant des Régions Ultrapériphériques, et dans le domaine de leurs compétences et sur la base des accords internationaux souscrits avec les pays tiers concernés, donne un caractère prioritaire à la coopération dans l'espace que forment les Açores et Madère (Portugal) et les Canaries (España) avec les pays tiers voisins proches et ces autres pays avec qui les régions ultrapériphériques entretiennent des liens historiques dans cet espace géographique,
- J. Considérant que les Régions Ultrapériphériques ont une grande expérience et connaissent une croissance notoire dans des secteurs clés pour les économies des pays tiers voisins dans lesquels ces derniers ont montré un grand intérêt, comme entre autres, les énergies alternatives, l'expérience en matière touristique et sanitaire, le traitement des eaux pendant tout leur cycle et des résidus solides urbains, la formation universitaire et la formation professionnelle dans le domaine du tourisme, du commerce, de l'industrie agro-alimentaire, des télécommunications, de la logistique et de la sécurité portuaire et aéroportuaire, des services financiers, bancaires et de conseil en général, de machines industrielles, de la construction

d'infrastructures, de l'équipement et du génie civil en général, et que leur mise en valeur contribuerait considérablement à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire dans l'espace géographique dans lequel se trouvent ces Régions ultrapériphériques,

- K. Considérant que les effets négatifs de l'excessive dépendance des RUP de l'Europe continentale pourraient être atténués en grande mesure en favorisant la création et la promotion d'un espace de coopération transfrontalier d'intérêt réciproque dans la Région,
- L. Considérant que l'expérience de création d'espaces de coopération entre les pays et les régions qui constituent les frontières extérieures de l'UE avec les pays tiers voisins proches, tel que l'espace méditerranéen, contribuent considérablement à la consolidation d'espaces de paix, de sécurité, de croissance et de prospérité dans leurs environnements,
- M. Considérant que les Régions Ultrapériphériques souhaitent réorienter la stratégie d'insertion régionale proposée par la Commission Européenne en faveur des RUP pour intensifier les relations économiques, sociales et culturelles avec les pays ACP proches,
- N. Considérant que la mise en place du IIIème axe du Programme de Coopération Transnationale Madère-Açores-Canaries (PCT MAC 2007-2013) est confronté à de nombreuses difficultés dérivées de la concertation du FED et du FEDER vu que ces derniers sont des instruments conçus pour d'autres types de coopération et que ces difficultés mettent gravement en péril le succès de l'initiative dans le futur,
- O. Considérant qu'une profonde réflexion est nécessaire pour identifier les obstacles qui empêchent une plus grande insertion régionale des RUP dans leurs environnements géographiques respectifs et qu'il convient d'effectuer une adaptation de toute la normative tout comme des politiques communautaires qui empêchent ou entravent une insertion régionale effective entre les RUP et les pays ACP voisins,
- P. Considérant qu'il convient d'analyser et de proposer des mesures depuis une perspective de l'espace global dans son ensemble au moyen de la création d'un espace de coopération RUP-ACP doté d'un instrument financier approprié à ce type de coopération,
- Q. Considérant que seule une action concertée entre les États ACP voisins, les États membres ayant des Régions Ultrapériphériques, les RUPs et la Commission Européenne peut mettre en valeur les atouts de l'espace géographique que forment les Açores et Madère (Portugal) et les Canaries (Espagne) d'une part et le Cap-Vert, la Mauritanie et le Sénégal d'autre part tout comme avec des pays de l'Afrique

Occidentale et Centrale avec les pays avec qui ces régions communautaires entretiennent des liens historiques tels que l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, la Guinée Équatoriale, le Togo et Sao-Tomé-et-Príncipe,

- R. Considérant qu'aussi bien les Régions Ultrapériphériques que les pays ACP voisins proches tout comme les autres pays qui se trouvent dans l'espace géographique avec qui ils entretiennent des liens historiques, ont démontré leur ferme volonté d'impulser la stratégie d'insertion régionale proposée par la Commission Européenne en faveur des RUP par le biais du renforcement des relations économiques, sociales et culturelles,
- S. Considérant que les Açores, Madère et les Canaries, de façon conjointe avec le Cap-Vert, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée Équatoriale, ont décidé d'impulser la création d'un espace de coopération dénommé "Espace Atlantique Euro-africain" auquel pourront participer des pays et des régions de l'espace géographique,
- T. Et, considérant que la Séance Spéciale du Conseil des Ministres ACP qui a eu lieu le 19 mars 2010 à Bruxelles a marqué le début des négociations pour la seconde révision de l'Accord de Cotonou et que ces dernières s'achèveront en juin 2010.
1. Se réjouit de l'initiative du Gouvernement des Canaries d'organiser de façon conjointe avec le Cap-Vert, la Guinée Équatoriale, la Mauritanie, le Sénégal, les Açores et Madère et des représentants de la CEDEAO, la Ière Réunion Économique – Espace Atlantique Euro-africain, tenue le 2 octobre 2009 à Las Palmas de Gran Canaria et se réjouit du résultat et des conclusions de cette dernière et demande le soutien de la Commission Européenne pour continuer cette initiative concernant des éditions futures comme outil permettant une plus grande connaissance des pays et régions concernées,
 2. Demande à la Présidence tournante et aux présidences successives d'impulser la création d'un espace de coopération, "Espace Atlantique Euro-africain", comme outil pour le développement de l'insertion régionale ACP-RUP dans le but de créer un cadre approprié et efficace susceptible de favoriser l'insertion régionale conformément au troisième axe de la stratégie proposée par la Commission Européenne en faveur des RUP qui puisse contribuer par ailleurs à la consolidation d'un espace de paix, de sécurité, de croissance et de développement dans cette zone géographique,
 3. Demande à la Commission Européenne de développer de façon conjointe avec les États membres et leurs Régions Ultrapériphériques et les pays ACP concernés, un modèle d'espace de coopération, Espace Atlantique Euro-africain, comme outil pour impulser les relations institutionnelles, économiques, sociales et culturelles

entre les pays et régions qui le constituent et améliorer la coopération dans des sujets tels que la connectivité aérienne et maritime, l'efficacité énergétique, la société de l'information, le développement du tourisme, des questions de genre, les échanges culturels, la lutte contre l'immigration illégale, le terrorisme et le crime organisé, l'amélioration des flux d'investissement direct et le climat pour les affaires avec la participation du secteur privé comme moteur pour favoriser une plus grande insertion régionale ainsi que sur des questions relatives au changement du climat et la consécution de Objectifs de Développement du Millénaire,

4. Demande à la Commission Européenne le soutien technique et financier nécessaires pour la création de l'Espace Atlantique Euro-africain permettant d'impulser ces pays et régions et de surmonter ainsi les difficultés actuelles dérivées de la concertation d'instruments financiers de nature juridique différente pour la coopération tels que le FED et le FEDER,
5. Demande à la Commission de mettre en valeur le potentiel à développer de l'espace géographique que forment les frontières communautaires des Açores et de Madère (Portugal) et des Canaries (Espagne) avec les pays tiers voisins et les pays avec qui les RUP de cet espace entretiennent des liens historiques par la mise en place de politiques actives de création d'emploi et le transfert et l'échange des meilleurs pratiques par le biais de la coopération entre les pays et les régions de l'espace dont les ressortissants bénéficient d'un plus grand bien-être et ayant pour but d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire,
6. Demande à la Commission Européenne l'organisation d'une réunion de coordination entre la DG Régionale, DG Relations Extérieures, DG Développement et les différentes Délégations de la Commission Européenne concernées avec les responsables chargés de l'économie des pays et des régions de l'espace géographique pour mettre en place la stratégie de suivi concernant la création de l'Espace Atlantique Euro-africain,
7. Demande à la Commission Européenne que l'expérience dans la création d'espaces de coopération tels que l'espace euro-méditerranéen et la Mer Baltique entre autres, serve de base pour la création d'espaces de coopération entre les RUP et les pays ACP voisins.
8. Demande à la Commission Européenne que dans la future Politique de Cohésion tout comme dans la prochaine Communication de la Commission concernant les RUP soient pris en compte la sensibilité, la volonté et l'intérêt réciproques des pays ACP et des Régions Ultrapériphériques dans la création d'espaces de coopération avec les pays tiers dans leurs environnements géographiques respectifs pour un meilleur développement de la mise en place de l'insertion régionale proposée par la Commission en faveur des RUP.



9. Demande à l'UE son soutien pour créer l'espace de coopération entre les Canaries, les Açores et Madère avec les pays tiers voisins, l' « Espace Atlantique Euro-africain »,
10. Demande à la Commission Européenne de parachever la dimension euro-méditerranéenne de la stratégie UE-Afrique avec une dimension atlantique par le biais des pays ACP africains et des Régions Ultrapériphériques et la mise en place d'une politique intégrée de transports en faveur des RUP qui puisse relever le triple défi auquel ces dernières sont confrontées en matière de connectivité aérienne et maritime entre ces dernières, quand il s'agit d'archipels, entre ces dernières et l'Europe continentale et entre ces dernières et les pays tiers voisins,
11. Demande à la Commission Européenne d'étudier la viabilité et la mise en marche d'un instrument financier unique pour la coopération ACP-RUP qui puisse surmonter les difficultés actuelles de concertation FED-FEDER,
12. Demande au Conseil des Ministres ACP et à la Commission Européenne de prendre en compte et de donner un suivi, dans le cadre des négociations de la seconde révision de l'Accord de Cotonou, à la volonté exprimée dans cette Déclaration Conjointe du Groupe de Travail ACP-RUP, composé par les députés des pays africains atlantiques et par des euro-parlementaires des RUP, formellement constitué dans le cadre de la XIXème Séance de l'Assemblée Paritaire Parlementaire ACP-UE organisée à Ténériffe (Îles Canaries, Espagne) pour renouveler et donner un nouvel élan à l'objectif qui consiste à favoriser l'insertion régionale des RUP dans leurs environnements géographiques respectifs proposé dans le troisième axe de la stratégie de la Commission Européenne en faveur des RUP,
13. Demande à l'Union Africaine, sur la base de la Communication "Connecter l'Afrique et l'Europe: vers un renforcement de la coopération en matière de transport" et les résultats du dialogue entre l'Union européenne et l'Union Africaine, que son plan d'actions prioritaires accompagnées de financement, qui sera recueilli dans une déclaration conjointe de l'Union européenne et l'Union Africaine, prenne en compte les actions nécessaires à entreprendre pour améliorer la connectivité aérienne et maritime de l'Afrique Atlantique avec les Régions Ultrapériphériques proches et anime l'Union Africaine à participer activement au IIème Forum de Connectivité et Transport: les Régions Ultrapériphériques et la connectivité aérienne et maritime avec les pays tiers voisins" qui sera organisé par le Gouvernement de Canaries en 2010,
14. Demande au Secrétariat Général des pays ACP de créer par le biais du Secrétariat ACP une unité de suivi de la mise en marche de la coopération ACP-RUP,
15. Demande à la Conférence des Présidents RUP de concrétiser dans le Mémoire



et la Déclaration finale de la XVème Conférence des Présidents RUP les aspects relatifs à l'insertion régionale en vue de favoriser la création d'espaces de coopération ACP-RUP,

16. Et demande aux co-présidents de l'Assemblée Paritaire Parlementaire ACP-UE de faire parvenir la présente Déclaration Conjointe du Groupe de Travail ACP-RUP à la Présidence tournante du Conseil de l'Union Européenne, au Conseil des Ministres ACP-UE, au Président de la Commission Européenne, au Président de la Commission de la CEDEAO, au Secrétaire Général de la Commission de la CEEAC, au Président de la Commission de l'Union Africaine, au Secrétaire Général du Groupe des États ACP, à la Présidente de la Commission de Politique Régionale du Parlement Européen et au Président en exercice de la Conférence de Présidents RUP.
17. Les participants présent a la réunion désignent à l'eurodéputée Gabriel Mato Adrover (Iles Canaries) et au Députe David Hopffer Almada, Cap Vert, comme coprésidentes du Groupe de Travail ACP-RUP.